



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</b>	L'an deux mille vingt six
En exercice : 15	Le mercredi 29 avril
Présents : 10	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 13	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 16 avril 2026

**OBJET : Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et le Centre Communal d'Action Sociale**

Présents :

M. POLSKI Ladislav  
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme BERMOND Fabienne  
Mme PEREZ Lydia  
M. UGOLINI Gilles  
Mme MOUTON Adeline  
Mme BOUILLEZ Audrey  
Mme LEROY Evelyne  
Mme SIGNORIO Odette  
M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba représentée par BERMOND Fabienne  
Mme MISSUD-GUILLET Sabrina représentée par DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
M. VINCENT Pierre représenté par Mme LEROY Evelyne

Excusés et non-représentés :

Mme GALIERA Angela  
M. VESTRI Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

Besler  
Levroult

ID : 006-260602008-20260504-DEL8CONVENTVILL-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 avril 2026

N°8

**Objet : Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Domaine : 7 - 1 Budget**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 désignant des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2016 approuvant la convention entre la Ville de La Trinité et le CCAS ;

**Considérant** que le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ;

**Considérant** que les fonctions supports, les moyens techniques et logistiques du CCAS sont assurés par des agents du CCAS ou par les services municipaux ;

**Considérant** qu'il convient de préciser, dans un avenant, le mode de refacturation des salaires et charges ;

**Considérant** que l'avenant à la convention est joint en annexe de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

- **Approuve** l'avenant à la convention de services entre la Ville et le CCAS ;

- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que les actes nécessaires à cet effet.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 006-260602008-20260504-DEL8CONVENTVILL-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

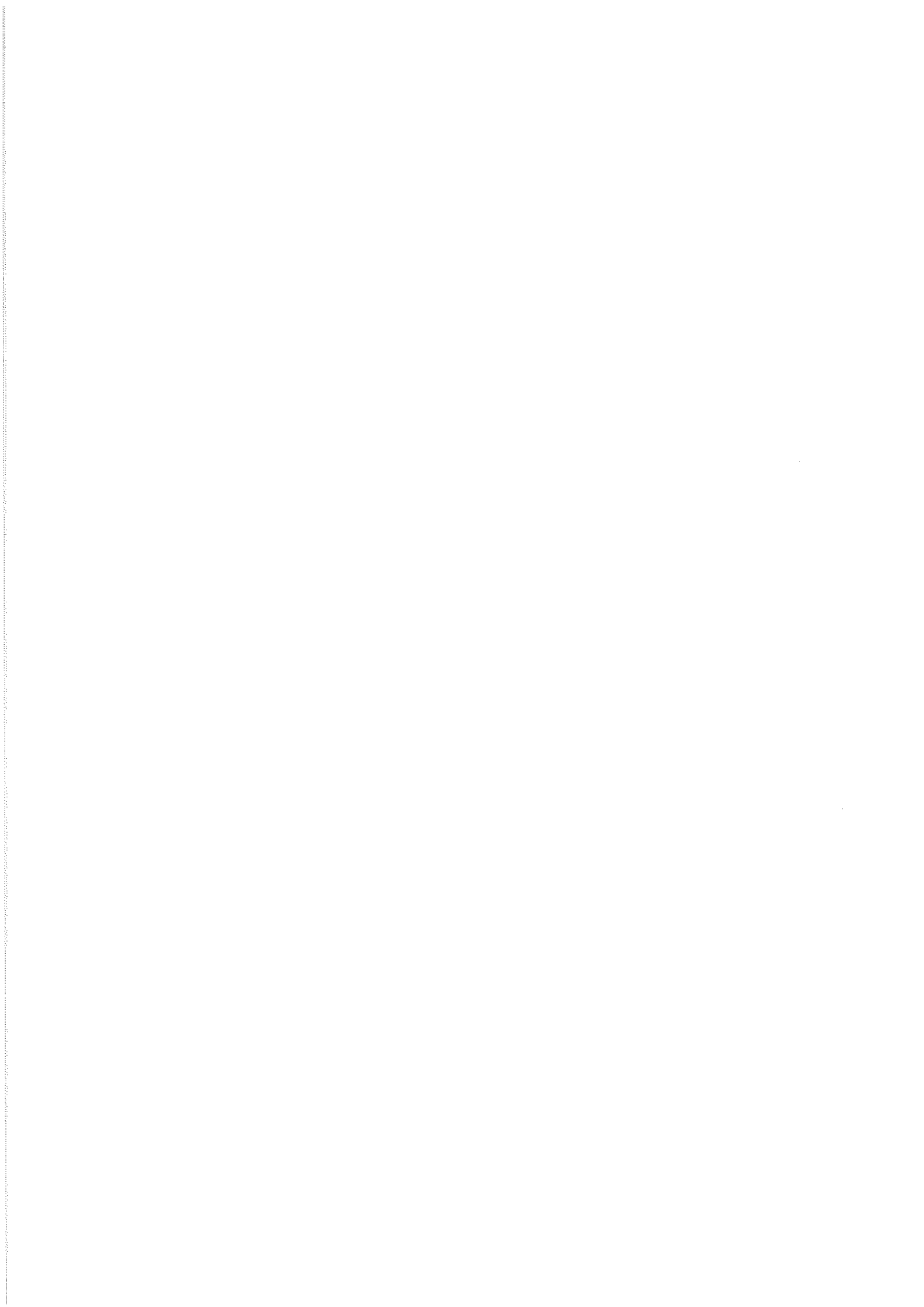
Suit la signature,

Pour expédition conforme

**Ladislav Polski**

**Président du CCAS**







## AVENANT DE LA CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LA TRINITÉ ET LE CCAS

Entre,

La Ville de La Trinité, BP 29, 06341 La Trinité Cedex, représentée par son Maire, Ladislas POLSKI, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2026,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale, BP 29, 06341 La Trinité Cedex, représenté par son Président, Ladislas POLSKI, dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 2026,

Considérant l'article 5 de la convention du 8 décembre 2016 « Modalités financières »,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Refacturation des salaires**

Les salaires des agents ou intervenants de l'un des établissements assurant des missions pour le compte de l'autre établissement feront l'objet d'une refacturation selon les critères suivants :

- Au réel des dépenses en salaires et charges pour les missions ponctuelles ;
- À hauteur de 10 % des dépenses en salaires et charges pour les missions supports et logistiques :
  - Missions supports : la direction générale, l'informatique et les télécommunications, les instances et affaires juridiques, les ressources humaines, les finances et la commande publique ;
  - Missions logistiques et techniques : le centre technique, son secrétariat, les bâtiments municipaux, le magasin municipal, la logistique.

Fait à La Trinité, le

Le Maire de La Trinité

Le Président du CCAS



**DIRECTION DES RESSOURCES**  
**SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
Tél: 04 93 27 64 18 | [carole.bourdelles@villett.fr](mailto:carole.bourdelles@villett.fr)  
Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trini  
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire



